

RAPPORT SEGMA 2020 : SYNTHÈSE

Les Services de l'Etat Gérés de Manière Autonome (SEGMA) constituent un instrument budgétaire privilégié qui permet de contribuer efficacement à l'accompagnement et la mise en œuvre des réformes structurelles engagées par le Gouvernement, notamment, au niveau des secteurs sociaux. Le rapport s'y rapportant, qui accompagne le Projet de Loi de Finances 2020 met l'accent sur le rôle prépondérant des SEGMA dans la gestion de proximité des services publics rendus aux usagers, eu égard à l'autonomie budgétaire conférée à ces entités et à la nature des prestations rendues au niveau déconcentré.

Tout en s'inscrivant dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions de la Loi Organique n°130.13 relative à la Loi de Finances, en ce qui concerne, notamment, la dynamique de modernisation de la gestion publique et la nécessité d'adaptation du contrôle aux impératifs de la performance, il y a lieu de signaler l'effort d'optimisation réalisé en 2019, en termes de création des SEGMA au niveau régional et de suppression des services n'ayant pas parvenu à réaliser, à compter de la 3^{ème} année budgétaire suivant la date de leur création, des recettes propres d'au moins 30% de l'ensemble de leurs ressources.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DES SEGMA PAR DOMAINE D'INTERVENTION

Au titre de l'année 2019, le nombre des SEGMA s'est établi au même niveau que celui enregistré en 2018, pour se situer à 204 Services. Il résulte de la suppression de 3 SEGMA, à savoir, la division de la Coopération, le SEGMA chargé de l'accréditation et de la métrologie et le théâtre Mohammed VI d'Oujda, parallèlement à la création de 3 nouveaux SEGMA regroupant les Ecoles Nationales d'Architecture d'Agadir et d'Oujda rattachées au Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville ainsi que le Centre Hospitalier Provincial Médiouna, relevant du Ministère de la Santé. En ce qui concerne la ventilation des SEGMA par domaine d'intervention au titre de l'année 2019, elle indique la prédominance des SEGMA à caractère social avec 74% du nombre total des SEGMA (soit 151 SEGMA sur 204), notamment le domaine de la santé (avec 90 SEGMA) et le domaine de l'enseignement et de la formation professionnelle (avec 61 SEGMA).

BILAN DES REALISATIONS FINANCIERES DES SEGMA POUR L'ANNEE 2018

Au titre de l'année 2018, l'exécution des budgets des SEGMA présente un solde positif de l'ordre de 5.284,58 MDH en fin d'année. Cet excédent est enregistré principalement par les SEGMA œuvrant dans le domaine des transports et autres infrastructures à concurrence de 53,62% et dans une moindre mesure par les SEGMA couvrant le domaine de la santé à hauteur de 20,86%.

En termes de recettes des SEGMA, leur montant global a atteint 8.134,34 MDH, dépassant ainsi le montant des prévisions situé aux alentours de 7.857,41 MDH, soit un taux de réalisation de 103,52%. Les recettes propres ont enregistré une valeur de 2.128,81 MDH, avec un taux global de recouvrement de 102,52%. Pour leur part, les dotations d'équilibre versées par le budget de l'Etat à certains SEGMA ont atteint 1.337,25 MDH en 2018 alors que les excédents d'exploitation et d'investissement, réalisés à la fin de l'année 2017 et reportés sur les crédits de l'année 2018, se sont chiffrés à 4.668,27 MDH.

S'agissant des émissions des dépenses des SEGMA au titre de l'année 2018, elles se sont élevées à 2.849,76 MDH en 2018, par rapport à des crédits ouverts de l'ordre de 7.639,36 MDH, soit un taux d'émission global de 37,30%. Par nature de dépenses, les dépenses d'exploitation émises sont de l'ordre de 2.127,23 MDH, représentant un taux d'exécution de 51,82%. Les dépenses d'investissement émises, quant à elles, se sont élevées à environ 722,52 MDH, avec un taux d'émission de 20,44%. Les SEGMA opérant dans le domaine des activités récréatives, le domaine des autres actions sociales et dans le domaine de la santé ont réalisé les taux d'émissions les plus élevés, soient respectivement 81,81%, 58,90% et 56,01%. Le taux global de la couverture des dépenses par les recettes propres s'est élevé à 74,70% au titre de l'année 2018, contre 74,91% en 2017, soit une légère diminution de 0,21 point.

PRINCIPALES REALISATIONS PHYSIQUES DES SEGMA 2018-2019 et PLAN D'ACTION 2020

S'agissant des réalisations physiques des SEGMA qui s'appuient sur l'évolution des indicateurs de production ou d'activité, et à titre d'illustration, les SEGMA opérant dans le domaine de la santé ont réalisé des performances importantes au titre de l'année 2018. Les indicateurs de production de soins des hôpitaux font apparaître, en effet, une amélioration remarquable par rapport à ceux enregistrés l'année d'avant et ce, compte tenu de l'augmentation des consultations des services d'urgence, des consultations spécialisées externes et des hospitalisations de jour de 1,93%, 41% et 23% respectivement par rapport à leurs niveaux de 2016. Dans ce cadre, outre la poursuite de la réforme hospitalière, l'amélioration de l'accès aux soins, le renforcement de la mise en œuvre des SAMU, notamment au niveau des zones d'accès difficile, le Ministère de la Santé prévoit, en collaboration avec l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), à mettre en place un programme d'accréditation des établissements de santé. Ce programme vise l'amélioration des services de santé en renforçant la gouvernance, le financement et la gestion des établissements hospitaliers. Il permettra aussi de dresser une base pour la modernisation des structures hospitalières et le développement des protocoles des

bonnes pratiques de soins.

Au même titre, en ce qui concerne les SEGMA opérant dans le domaine de l'agriculture, de la pêche et de la forêt, il y a lieu de souligner que la période 2018-2019 a été marquée, notamment, par la poursuite des actions portant sur la réhabilitation écotouristique du Parc National de Souss Massa à travers la promotion de circuits touristiques pour la valorisation de la biodiversité, l'aménagement d'espaces pour des activités ludiques au profit des familles ainsi que l'organisation de sessions de sensibilisation en concertation avec les professionnels touristiques en vue d'assurer la sécurisation des espaces naturels protégés. Pour l'année 2020, le lancement de nouveaux circuits écologiques ainsi que la réalisation d'un projet d'équipement et de commercialisation de l'écomusée dans une perspective d'accueillir 20 000 visiteurs par an sont envisagés. L'amélioration des performances de la qualité des services publics passera par l'accompagnement de la mise en œuvre des programmes de gestion et de protection de l'environnement, le renforcement de la coopération avec des organismes internationaux pour assurer la promotion de la conservation et la gestion des ressources halieutiques ainsi qu'à travers la mise en œuvre du programme de surveillance de la pollution tellurique.

Par ailleurs, au niveau du domaine du transport, de l'eau et autres infrastructures économiques, dans le but d'introduire plus de flexibilité à l'intervention de l'Etat en matière de développement des infrastructures et leur valorisation, la Direction des Equipements Publics est transformée en Agence Nationale des Equipements Publics. De plus, suite à la création de l'Agence Nationale de la Sécurité Routière, la Loi de Finances 2020 a prévu la suppression des deux SEGMA relatifs à la Direction des Transports Routiers et de la Sécurité Routière et le Centre National d'Essais et d'Homologation. Les missions dévolues à ces deux Services seront transférées à ladite Agence.